

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 19H00

Date de convocation : 9 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 11

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 1

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusés : Laurence DREANO, Guénhaël THOMAS.

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Madame Laurence DREANO a donné pouvoir à Madame Delphine LE ROUX.

Monsieur Guénhaël THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Pascal HAYS.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Gilles CHAMAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du 23 juin 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 23 juin 2025.

2) Approbation du rapport de la CLECT du 12 juin 2025.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à sa réunion en date 12 juin 2025 ;

Vu l'approbation du rapport par le conseil communautaire du 19 juin 2025 ;

Le conseil municipal, après délibération, **et à l'unanimité des membres présents**,

- **approuve le rapport** de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées,

- **approuve** l'attribution de compensation 2025 de la commune dont le montant à percevoir s'élève à 49 782,12 €.

3) Approbation du zonage des eaux pluviales, dans le cadre du processus d'approbation du PLUi.

Vu la délibération n°2022-DC-216 du Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 mars 2022, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté,

Vu l'étude de zonage des eaux pluviales réalisée par le bureau d'études SCE et conduit par le Pôle Technique de Centre Morbihan Communauté,

Vu l'étude de zonage des eaux pluviales réalisée par le bureau d'études SCE et conduit par le Pôle Technique de Centre Morbihan Communauté,

Vu l'enquête publique unique du 31 mars 2025 au 6 mai 2025 portant notamment sur le PLUi, le zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête du 7 juin 2025 ;

Considérant que l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle de la commune a été étudiée en cohérence avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, décide**

- **d'approuver** le zonage d'assainissement des eaux pluviales communal, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois ;
- **de faire** mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

4) Morbihan Energies : Présentation et communication du rapport d'activité 2024.

Après lecture et délibération, l'assemblée délibérante, **et à l'unanimité des membres présents, prend acte** du rapport d'activité 2024 de Morbihan Energies.

5) Aménagement des espaces publics aux abords de l'église et de la Rue de la Forge : décision modificative n°1 pour la récupération des avances forfaitaires.

Considérant que l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD, et dans le cadre de la deuxième partie du marché travaux d'aménagement des espaces publics, a demandé des versements anticipés, soit des avances forfaitaires pour le lot n°1 (voirie) et lot°2 (maçonnerie) pour un montant de 22 157,07 € ;

Vu que les dépenses budgétaires n'aient pas été prévues au budget primitif 2025, et afin de récupérer ces avances forfaitaires, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) :

Dépenses d'investissement :

- article 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) : 22 157,07 €

Recettes d'investissement :

- article 2152 (Installations de voirie) : 22 157,07 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal **autorisent, à l'unanimité des membres présents, le trésorier à procéder** aux opérations comptables et **précisent que** cette décision modificative ne modifie en rien l'équilibre budgétaire.

6) Restaurant Entre et Mer : Achats de matériels de cuisine.

Vu la reprise prochaine du restaurant Entre Terre et Mer,

Le président de séance a demandé à son conseil municipal l'autorisation de commander du nouveau matériel et mobilier, en raison du délai de livraison plus ou moins long.

Il a donc présenté le devis de PONTIVY FROID de Pontivy.

Après étude et lecture du devis et pour passer commande, l'assemblée délibérante **autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer** le devis de PONTIVY FROID de Pontivy, d'un montant de 43 997,00 € ht, et **à engager** ultérieurement les dépenses budgétaires au budget communal 2025 par décision modificative.

7) Prestation de restauration scolaire 2025-2026 : convention au 01/09/2025.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, après discussion et délibéré, **autorise le Maire, à signer** la convention de restauration au 1^{er} septembre 2025, aux tarifs suivants : :

	Tarif ht au 1/09/2025	TVA	Tarif ttc au 1/09/2025
Déjeuner Maternelle	3,2251 €	5,5 %	3,4025 €
Déjeuner Elémentaire	3,2251 €	5,5 %	3,4025 €
Déjeuner Adulte	3,7527 €	5,5 %	3,9591 €
Bouteille d'eau de 1,5 L	0,4260 €	5,5 %	0,4494 €

Questions diverses.

- Extension et rénovation énergétique et phonique de la salle des fêtes : la présentation de l'analyse de Sandrine NICOLAS, architecte du projet, et l'attribution des lots sera soumise lors du prochain conseil municipal.

La consultation des lots infructueux a été relancée. La remise des plis est le 10 octobre à 12 heures et la Commission Appels d'Offres/Ouverture des plis se réunira le 10 octobre à 18 heures pour l'ouverture des plis.

- Recensement de la population 2026 : la convention de prestation du recensement va être signée avec la Pose.

La prochaine séance est fixée au lundi 6 octobre 2025 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 HEURES 57